

Subventions aux Associations Culturelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition Commission Culturelle
Théâtre			
Compagnie Bacchus	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Embarquez	10 000 F	22 000 F	10 000 F
Théâtre A Tout Prix	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Théâtre des Manches à Balai	30 000 F	150 000 F	20 000 F
Théâtre de la Roulotte	120 000 F	200 000 F	120 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	5 000 F	10 000 F	5 000 F
Théâtre URSUS	10 000 F	20 000 F	10 000 F
L'Embarcadère	260 000 F	300 000 F	250 000 F
Boutique du Conte	10 000 F	40 000 F	10 000 F
Compagnie Laurent Decol	-	20 000 F	5 000 F
Théâtre Alcyon	5 000 F	10 000 F	10 000 F
Musique			
Da Camera	20 000 F	25 000 F	15 000 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire	10 000 F	20 000 F	15 000 F
Jeunesses Musicales de France	10 000 F	12 000 F	8 000 F
AMIB (Ass. pour les Musiques Improvisées de Besançon)	20 000 F	70 000 F	60 000 F
Société des Concerts	10 000 F	15 000 F	5 000 F
Choeur Schütz	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Contrepoint	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F	20 000 F	15 000 F
Orgue et Culture	15 000 F	30 000 F	18 000 F
Musique Vocale à l'Université	3 000 F	5 000 F	3 000 F
La Clé de Sol	8 000 F	5 000 F	5 000 F
Tetraktys	15 000 F	40 000 F	15 000 F
Chorale l'Alouette	1 500 F	5 000 F	1 500 F
Orchestre de Jeunes de Besançon	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Ensemble Vocal à l'Université	-	5 000 F	3 000 F

Associations (suite)	Obtenu en 1995	Demande 1996	Proposition Commission Culturelle
<i>Lecture</i>			
Croqu'livres	10 000 F	20 000 F	10 000 F
<i>Cirque</i>			
Cirque Plume	200 000 F		
Compagnie de création		100 000 F	100 000 F
Ecole		100 000 F	100 000 F
<i>Danse</i>			
Muse et Danse	10 000 F	40 000 F	40 000 F
<i>Formation Musicale</i>			
Atelier Musical Clairs-Soleils	40 000 F	50 000 F	40 000 F
Atelier Musical Montrapon	80 000 F	100 000 F	80 000 F
Atelier Musical Saint-Ferjeux	80 000 F	120 000 F	80 000 F
Atelier Musical Velotte	40 000 F	60 000 F	30 000 F
CAEM Planoise	40 000 F	50 000 F	40 000 F
<i>Sociétés Savantes / Sciences</i>			
Les Amis du Museum d'Histoire Naturelle	4 000 F	4 000 F	4 000 F
Défense de la Langue Française	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 500 F	2 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F	4 000 F	4 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	-	5 000 F	5 000 F
<i>Arts Plastiques</i>			
Protéiforme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Centre d'Art Mobile	10 000 F	15 000 F	5 000 F
<i>Diffusion Culturelle</i>			
CCPPO	-	10 000 F	10 000 F
<i>Divers</i>			
Ad Libitum	-	25 000 F	5 000 F

La dépense totale soit 1 224 500 F est à prélever sur le chapitre 92.22 / article 65748 - code service 41000 du Budget Primitif 1996.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je souhaiterais pouvoir rebondir sur les propos que vous avez tenus lors de l'inauguration du tunnel où vous nous avez annoncé que la Ville avait décidé d'acquérir une statue, une ou deux je ne sais pas, pour décorer les abords. J'émettrai un vœu déjà : compte tenu de la richesse du monde artistique et de la sculpture bisontine, peut-on s'attendre à ce qu'on choisisse une oeuvre d'un Bisontin ? Une deuxième question un peu liée à cette annonce, y a-t-il déjà un concours lancé ou avez-vous déjà pensé à quelqu'un ?

M. LE MAIRE : C'est une commande de l'Etat parce que la DRAC accorde une subvention si c'est elle qui décide mais Marcel va nous dire où cela en est.

M. FERREOL : Je voudrais dire que je suis aussi très sensible aux artistes Franc- Comtois et Bisontins. Je rappelle d'ailleurs que les oeuvres récentes qui ont été installées dans la ville, c'est vrai qu'il y en a peu globalement, je pense à celles du sculpteur TAKAACHI ou de MARYSE et KIRON qui sont des artistes régionaux. Comme le Maire vient de le dire, la procédure retenue n'est pas celle d'un concours mais celle de la commande publique qui est utilisée par la plupart des grandes villes lorsqu'il s'agit d'une réalisation importante. Le Conseil Municipal en dernier lieu tranchera mais il s'agit dans un premier temps de proposer, à partir de noms communiqués par la Direction des Arts Plastiques, des artistes de niveau international, une oeuvre qui aurait comme ambition de prendre en charge les deux entrées du tunnel. Il ne s'agit pas nécessairement d'une sculpture ; dans le domaine de l'art contemporain, de plus en plus les plasticiens travaillent dans la notion d'espace et cherchent beaucoup moins à placer une oeuvre dans un endroit précis qu'à intégrer l'ensemble d'un espace. Donc il y a là quelque chose de très fort puisqu'il s'agit de la traversée de la Citadelle, quelque chose de symbolique, d'émblématique pour la Ville. C'est la première fois que nous adoptons à Besançon cette procédure qui présente un grand avantage, c'est que la phase d'études est totalement prise en charge par le Ministère. Notre dossier a été accepté et l'artiste pressenti est quelqu'un de réputation internationale qui a travaillé dans la plupart des grandes villes du Monde. Il va donc nous présenter un projet à partir d'un cahier des charges qui est assez simple ; c'est l'idée de traverser le thème du temps et le thème de l'eau présents évidemment dans ce site. En dernier lieu, le Conseil Municipal lorsque cette proposition sera faite aura à se situer. Si l'oeuvre n'est pas acceptée, elle devient automatiquement propriété du Fonds National d'Art Contemporain.

Concernant la proposition de travail avec des plasticiens régionaux, c'est évidemment quelque chose qui nous intéresse mais je crois que ce site-là mérite d'être pensé au niveau national et européen. Je peux vous dire qu'il ne sera pas Parisien ; il y a très peu en fait de plasticiens parisiens, ils sont souvent régionaux mais travaillent à un niveau national ou international.

M. LE MAIRE : Claude SALOMON, ce n'est pas vous qui êtes retenu pour l'instant comme plasticien ?

M. SALOMON : A priori non. Je le regrette car je pense que je pourrais faire quelque chose de pas mal, mais comme cela touche la Citadelle, a-t-on interrogé la Commission des Sites avant ? (rires).

M. LE MAIRE : Ce n'est pas parce que c'est le même Ministère que ce sera plus facile.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.